

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS

Saint-Hyacinthe, le 13 juin 2019

**LISTE DES IMMEUBLES VENDUS POUR
NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER**

CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE SAINT-HYACINTHE

AVIS est donné par la soussignée, M^e Magali Loisel, avocate et greffière de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains, que, le JEUDI, TREIZE (13) JUIN DEUX MIL DIX-NEUV (2019), à DIX (10) HEURES, en la salle du conseil de cette dernière, située au 795, avenue du Palais, à Saint-Hyacinthe, province de Québec, J2S 5C6, après accomplissement de toutes les formalités prescrites par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) suite à la vente des immeubles pour non-paiement des impôts fonciers, j'ai vendu et adjugé à l'enchère publique à :

1. Adjudicataire: 9393-7019 Québec inc. (NEQ : 1174358490)
919, rue Dupré
Beloeil (Québec) J3G 4A5

pour la somme de SIX CENT CINQUANTE DOLLARS (650 \$) plus les frais de vente, comme étant le plus haut et dernier enchérisseur, sur le lot, appartenant à :

Propriétaires: Liliane Daigneault
292, Bas de la Rivière
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Désignation cadastrale:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot DEUX MILLION DEUX CENT DIX MILLE CINQ CENT VINGT-NEUF (2 210 529) du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe.

Sans bâtisse, circonstance et dépendance, sis sur la rue de la Plage-au-Sable dans la municipalité de Saint-Dominique, province de Québec, J0H 1L0.

Mode d'acquisition:

Madame Daigneault est propriétaire de l'immeuble pour l'avoir acquis de monsieur Jean-Luc Gaucher, aux termes d'un acte de vente reçu par M^e Monique Corbeil, notaire, publié le 28 octobre 2005 sur le lot DEUX MILLION DEUX CENT DIX MILLE CINQ CENT VINGT-NEUF (2 210 529) du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, anciennement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire DEUX CENT QUATRE-VINT-DIX-NEUF (Ptie 299) du cadastre de la paroisse de Saint-Dominique et enregistré sous le numéro 173 202 de la circonscription foncière de Bagot.

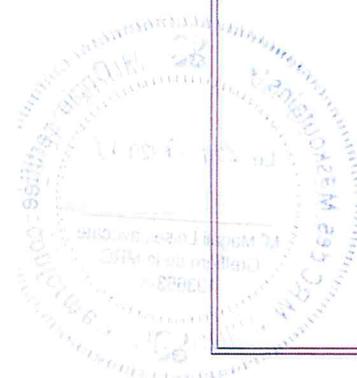
2. Adjudicataire: Monsieur Martin Racicot
169, 4^e rang
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

pour la somme de QUATRE CENT VINGT-QUATRE DOLLARS ET QUARANTE ET UN CENTS (424,41 \$) plus les frais de vente, comme étant le plus haut et dernier enchérisseur, sur le lot, appartenant à :

Propriétaire: Ferme porcine Ste-Hélène Ltée
9124-4541 Québec inc (NEQ : 1161222535)
3090, rang du Haut-Saint-François
Laval (Québec) H7E 4P2

Désignation cadastrale:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot UN MILLION NEUF CENT CINQUANTE-SIX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT-DIX-HUIT (1 956 398) du



cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe.

Sans bâtisse, circonstance et dépendance, sis au 281, 4^e rang dans la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, province de Québec, JOH 1M0.

Mode d'acquisition:

9124-4541 Québec inc (NEQ : 1161222535) est propriétaire de l'immeuble pour l'avoir acquis de Ferme Raoul Messier inc. (NEQ : 1143004985), aux termes d'un acte de cession reçu par M^e Christian Daviau, notaire, publié le 24 août 2009 sur le lot UN MILLION NEUF CENT CINQUANTE-SIX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (1 956 398) du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, sous le numéro 16 482 978.

3. Adjudicataire: 9393-7019 Québec inc. (NEQ : 1174358490)
919, rue Dupré
Beloeil (Québec) J3G 4A5

pour la somme de SEPT CENT TRENTE-CINQ DOLLARS ET VINGT-ET-UN CENTS (735,21 \$) comme étant le plus haut et dernier enchérisseur, sur le lot, appartenant à:

Propriétaire: Madame Solange Ouellet
18, rang St-Georges
Saint-Valentin (Québec) JOJ 2E0

Désignation cadastrale:

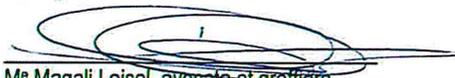
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot UN MILLION NEUF CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SEPT CENT QUARANTE-HUIT (1 959 748) du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe.

Sans bâtisse, circonstance et dépendance, sis sur la rue Lamontagne dans la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, province de Québec, JOH 1M0.

Mode d'acquisition:

Madame Ouellet est propriétaire de l'immeuble pour l'avoir acquis de monsieur Marcel Lamontagne, aux termes d'un acte de vente reçu par M^e Luc L'Heureux, notaire, publié le 6 septembre 1973 sur le lot UN MILLION NEUF CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SEPT CENT QUARANTE-HUIT (1 959 748) du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, anciennement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire TROIS CENT VINGT-CINQ (Ptie 325) du cadastre de la paroisse de Sainte-Hélène et enregistré sous le numéro 128 724 de la circonscription foncière de Bagot.

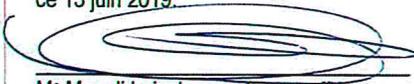
Donné à Saint-Hyacinthe,
ce 13 juin 2019.


M^e Magali Loisel, avocate et greffière

ATTESTATION:

Je, soussignée, M^e Magali Loisel, avocate et greffière de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains, située au 805, avenue du Palais, à Saint-Hyacinthe, province de Québec, J2S 5C6, atteste que conformément à l'article 2990 du Code civil du Québec, j'ai vérifié l'identité des personnes qui se sont portées adjudicataires lors de cette vente pour non-paiement des impôts fonciers en exigeant notamment de voir une pièce d'identité avec photo (permis de conduire).

Donné à Saint-Hyacinthe,
ce 13 juin 2019.


M^e Magali Loisel, avocate et greffière

